



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY
Piste privée
Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

Conduite Supervisée (permis B)

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Conditions

- Être âgé de 18 ans
- Formation théorique : posséder le code depuis moins de 5 ans
- Formation pratique : réussite du bilan des compétences (après 20h de conduite sur boîte manuelle ou 13h de conduite sur boîte automatique)

Le rendez-vous préalable en voiture auto-école

En préambule à la conduite supervisée, vous et votre futur accompagnateur devrez assister à un rendez-vous préalable. Cette entrevue obligatoire est un moment d'échange durant lequel le formateur vous livrera des conseils ainsi qu'un guide. **Ce rendez-vous dure deux heures minimum et s'effectue en voiture auto-école.**

La phase de conduite supervisée

L'examen du permis de conduire

L'examen du permis B en conduite supervisée se déroule de la même manière que pour la filière traditionnelle.